

AVERTISSEMENT GRANDES CULTURES

destiné aux Agriculteurs du Lauragais, de la Piège et du Razès, rédigé en collaboration avec la ferme de Loudes et la Chambre d'Agriculture.

N° 3 C bis du 19/03/98 **GRANDES CULTURES N° 3 bis**

ERRATUM au N° 3

Comme vous avez pu le constater une erreur est intervenue dans la pagination de notre dernier bulletin au niveau des pois où du texte concernant les orges est venu s' insérer; vous aurez corrigé par vous-mêmes et lu

ORGES

Stade moyen 2 noeuds. Nous avons constaté dans certaines parcelles la présence d'**Oïdium** mais aussi de **Rouille Naine.**

Une intervention peut s'envisager

OPUS	1	L
CAPITOLE	1,5	L
Auquel vous pouvez associer une morpholine		
BOSCOR	0,5	L
CORBEL	0,5	L

Si vous le souhaitez vous pouvez utiliser également une Strobilurine (stade 2-3 noeuds) pour une protection des nouveaux organes. (Application préventive).

AMISTAR PRO	2	L

Pour les parcelles de céréales ayant reçu un traitement de semences REAL normalement la protection devrait être encore suffisante contre les maladies et permettre d'attendre de nouveaux avis.
En cas de développement, en particulier de l'oïdium, vous pouvez intervenir si nécessaire avec une Morpholine

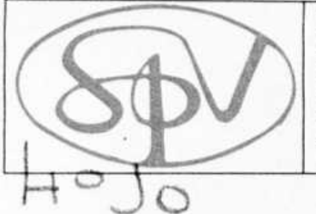
POIS

Stade 8-10 feuilles : Si pas de nouvelles encoches ne pas intervenir.

Semis tardifs (Février) : stade 3-4 feuilles : intervenir si présence de nouvelles encoches sur les nouveaux folioles.

Se reporter au bulletin précédent.

Vous voudrez bien nous excuser pour ce problème et nous en profitons pour vous rappeler qu'en cas de présence de Rouille jaune dans vos blés il est impératif d'intervenir dès sa découverte même en l'absence d'autres maladies, ceci afin d'enrayer immédiatement les 1° foyers et stopper leur extension



DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
ZAC D'ALCO - B.P. 3056
34034 MONTPELLIER CEDEX 01
Tél. : 04 67 10 19 50 - Fax : 04 67 03 10 21

PUBLICATION PÉRIODIQUE
IMPRIMERIE DE LA STATION LANGUEDOC-ROUSSILLON
LE DIRECTEUR M. FREYDIER - N° D'INSCRIPTION 531 AD
ABONNEMENT ANNUEL - RÉGISSEUR DE RECETTES DE LA D.R.A.F.
Trésor Public de l'Hérault 00001003365